



PRESIDENCIA
DEL GOBIERNO

SECRETARÍA DE ESTADO DE COMUNICACIÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE COMUNICACIÓN

**Déclaration Institutionnelle Arrêt Cour Suprême
14 Octobre 2019**

CORREO ELECTRÓNICO

dgc@comunicacion.presidencia.gob.es

COMPLEJO DE LA MONCLOA
28071 - MADRID
TEL: 91 321 40 98 / 41 98

DÉCLARATION INSTITUTIONNELLE ARRÊT COUR SUPRÊME

14 Octobre ,2019

Bonjour,

Une fois connu le sens de l'arrêt de la Cour suprême, je voudrais exprimer le respect et l'observance absolus qu'il inspire au Gouvernement espagnol.

Cet arrêt met fin à un processus judiciaire qui s'est déroulé, et j'aimerais le souligner, avec toutes les garanties et une transparence absolue et, comme il sied à un État de droit social et démocratique, comme l'espagnol, son respect signifie son application. Je le répète, cela signifie sa totale application.

La Constitution espagnole est une Constitution moderne qui garantit la liberté, la justice, l'égalité et le pluralisme politique comme des valeurs supérieures.

Tout cela en vertu d'un principe qui renforce notre démocratie : tous les citoyens sont égaux devant la loi. Personne n'est au-dessus de la loi et tous les citoyens sommes obligés à la respecter.

Dans une démocratie, personne n'est jugé sur ses idées ou sur la défense de son projet politique, mais sur les délits spécifiés dans le système juridique.

Au nom du gouvernement, je tiens à saluer le travail indépendant de la Cour suprême, qui s'est déroulé dans le strict respect de ses obligations. En donnant un exemple d'autonomie et de transparence, de garanties et de professionnalisme ; en démontrant une fois de plus le bon fonctionnement de notre pouvoir judiciaire.

La décision de la Cour suprême est le résultat de l'État de droit social et démocratique espagnol que nous, les Espagnols, avons établi il y a plus de quarante ans, grâce à la Constitution espagnole, et nous devons nous rappeler qu'elle rencontra précisément un grand soutien social en Catalogne où elle obtint le plus grand nombre de voix.

Une Constitution qui a mis fin à la dictature de Franco. Une Constitution qui nous a permis de nous intégrer dans l'Union européenne, en somme une Constitution qui en un temps record, un peu moins de 40 ans, a fait de l'Espagne l'une des meilleures démocraties du monde.

Notre Constitution contient trois principes que je voudrais souligner aujourd'hui dans cette déclaration:

- En premier lieu, l'égalité entre les citoyens. Conformément à la loi et en répondant à leurs obligations en matière de jouissance des droits et des libertés, où qu'ils vivent.



- Deuxièmement, la diversité territoriale. L'unité de l'Espagne repose sur la reconnaissance de notre riche diversité qui se traduit en un degré élevé d'autonomie des Régions autonomes. Le niveau d'autonomie de la Catalogne, comme celui de tous les gouvernements autonomes de notre pays, est parmi les plus élevés du monde.
- Troisièmement, comme toutes les constitutions démocratiques partout dans le monde, similaire à la Constitution espagnole, l'inviolabilité de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale.

La violation de ces trois principes démocratiques est à la base des actions qui ont été sanctionnées dans la décision de la Cour suprême.

- Les droits de la majorité sociale non indépendante en Catalogne ont d'abord été ignorés et une fracture dans la coexistence au sein de la société catalane s'est ainsi créée.
- Deuxièmement, l'autonomie de la Catalogne est reconnue et formulée dans le Statut d'Autonomie de la Catalogne. Et ce statut a été bafoué et brisé unilatéralement par le mouvement séparatiste catalan.
- Troisièmement, l'intégrité territoriale et le principe de souveraineté nationale ont été attaqués et, avec eux, les droits et les libertés de toute la société catalanes et de toute la société espagnole.

Une fois prononcée et publiée la Décision, une nouvelle étape commence.

Dans les prochains jours, le gouvernement espagnol qui a tous les pouvoirs que la légalité lui confère restera vigilant et garantira la coexistence, la sécurité et le respect de la légalité démocratique. Nous le ferons comme nous l'avons toujours dit : avec fermeté démocratique, proportionnalité et unité.

Fermeté démocratique, signifie appliquer la légalité sans exclure aucune des possibilités que le système juridique actuel lui accorde.

Proportionnalité, en répondant avec prudence et sérénité aux éventuelles transgressions.

Et unité, en comptant, je l'espère, sur la coopération loyale de toutes les forces politiques engagées dans la défense de la Constitution pour agir d'une seule voix.

Au-delà de la réaction immédiate à la décision judiciaire, qui sera aussi diverse que le sont la société catalane et la société espagnole, le Gouvernement contribuera toujours à favoriser les retrouvailles de la société catalane, fracturée par l'indépendance.

La Catalogne, nous l'avons dit souvent, doit entamer un dialogue avec la Catalogne. C'est la coexistence en Catalogne qui est aujourd'hui en cause, et non l'intégrité territoriale de notre pays. Le gouvernement régional et le Parlement de la Catalogne

doivent assumer la responsabilité de représenter tous les Catalans, de gouverner pour tous les Catalans, et non pas pour une minorité proche des thèses de l'indépendance. S'ils le font, je vous le dit, ils trouveront que le gouvernement espagnol est prêt à contribuer au dialogue dans le cadre de la légalité constitutionnelle.

Aujourd'hui, un processus judiciaire exemplaire touche à sa fin, mais en même temps, aujourd'hui on constate le naufrage d'un processus politique qui a échoué dans sa tentative d'obtenir un soutien interne et une reconnaissance internationale. Il laisse derrière lui un triste bilan de douleur et de confrontation, de rupture de la coexistence en Catalogne.

A partir d'aujourd'hui, si nous mettons de côté l'extrémisme, nous pourrions commencer une nouvelle étape dans laquelle l'harmonie s'épanouira à nouveau en Catalogne. Une étape où la Catalogne moderne, plurielle et tolérante acquerra la place prépondérante qui lui revient de droit et par l'histoire en Espagne. Contribuant ainsi tous ensemble au renforcement de cette patrie commune du XXIème siècle, l'Europe.

Je voudrais conclure cette déclaration en misant sur l'Europe en tant qu'avenir partagé : précisément le projet dans lequel la société catalane et l'Espagne dans son ensemble se retrouvent et se reconnaissent mutuellement.

Notre époque est confrontée à des défis qui exigent le partage des souverainetés, et non leur morcellement. Et l'Europe est l'espace commun où nous répondrons aux défis du XXIème siècle.

La transformation de notre économie et de nos sociétés produite, par exemple, par la révolution technologique ; la sauvegarde des droits sociaux et de libertés qui façonnent notre modèle de coexistence ; la réponse au changement climatique... ont une dimension mondiale et ne peuvent être abordées que dans le cadre d'un projet supranational comme l'Union européenne.

À l'heure où nous exigeons notamment une défense européenne commune, une politique étrangère unitaire, une politique migratoire partagée, une assurance chômage commune, la lutte contre les paradis fiscaux, l'introduction d'un salaire minimum interprofessionnel européen, l'intégration financière, l'harmonisation fiscale et de nombreuses autres questions liées aux exigences environnementales ou à la lutte contre le terrorisme international, il est insensé d'avancer dans la direction opposée.

Pendant quelques jours nous continuerons à assister aux derniers souffles d'une étape qui a été surmontée. Nous sommes tous appelés à une étape nouvelle. Dans cette nouvelle étape, l'objectif ne peut être que la coexistence au sein de la Catalogne. La méthode, ne peut être que le dialogue. La règle ne peut être que la loi, la Constitution espagnole.

Merci beaucoup.